



*Signataire : Angèle-Marie Habiyakare*

*Date de dépôt : 29 septembre 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Coûts de la formation à temps plein en école de commerce**

Le 16 août 2021, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a annoncé la mise en place d'une réforme fédérale pour la formation en école de commerce<sup>1</sup>. L'application de cette réforme a commencé à partir de la rentrée 2023 et les cantons y sont contraints. Cette réforme implique plusieurs mesures qui ont beaucoup de conséquences sur l'accès à la formation des élèves et également sur l'adaptation rapide des enseignantes et des enseignants.

A Genève, la formule à temps plein de la formation en école de commerce est majoritairement choisie par les étudiantes et les étudiants<sup>2,3</sup>, ce qui implique davantage de coûts à la charge des familles, comme le mentionne le directeur général de l'enseignement secondaire II<sup>3</sup>.

L'une des différences majeures de cette réforme est l'investissement financier qu'elle a engendré. En effet, le coût de la formation en école de commerce à temps plein a presque triplé depuis la réforme. Avant la réforme, le coût de la formation se situait à moins de 400 francs ; depuis, les élèves doivent acheter une licence à 690 francs, des brochures à 300 francs et un

---

<sup>1</sup> Les nouvelles prescriptions sur la formation commerciale initiale entreront en vigueur à la rentrée 2023 (admin.ch) :

<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/actualite/communiqués-de-presse.msg-id-84720.html>

<sup>2</sup> Centre de formation professionnelle commerce – Rentrée 2024 (ge.ch) :

<https://edu.ge.ch/secondeire2/cfpcommerce/rentree-2024>

<sup>3</sup> La réforme de l'école de commerce alarme les syndicats d'enseignants (rts.ch) :

<https://www.rts.ch/info/suisse/14317212-la-reforme-de-lecole-de-commerce-alar-me-les-syndicats-denseignants.html>

ordinateur portable, ce qui revient à un coût total d'environ 1500 francs. Or, ce financement en début d'année n'est pas toujours possible pour les familles, notamment les plus précaires. Bien que des aides soient disponibles<sup>4</sup>, le temps de traitement d'une subvention est long, ce qui retarde l'acquisition du matériel, et par conséquent nuit au bon déroulement de la formation de beaucoup d'élèves. Ces dispositions qui peuvent être une charge lourde inquiètent et questionnent les familles des élèves. Il faudrait que tous les élèves puissent commencer l'année en ayant le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Les questions que j'adresse au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Le DIP ne pourrait-il pas acheter des ordinateurs portables et les licences pour tous les élèves en formation à l'école de commerce ?*
- *Le cas échéant, le DIP ne pourrait-il pas acheter ce matériel scolaire qui pourrait bénéficier d'un rabais groupé et par la suite traiter à l'interne le paiement et/ou le subventionnement ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des éléments de réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

---

<sup>4</sup> Centre de formation professionnelle commerce – Aide financière (ge.ch) : <https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpccommerce/rentree-2024/aide-financiere>